

## Grains de sagesse, Miettes de bon sens

Alertes! sucriers, et faites vos apprêts.  
Prenez tout ce qu'il faut, montez à la cabane.  
Qu'à travers le bois clair s'élève la boucane  
D'un foyer pétillant, les érables sont prêts!

Goutte à goutte en l'auge, la liqueur délectable  
Coule, tombe et scintille au soleil des midis.  
Qu'il soit blond, qu'il soit pur, le sucre du pays!  
Qu'il soit beau, qu'il soit bon, votre sirop d'érable

**Mgr Decelles.**—Au nom de nos lecteurs de St-Hyacinthe, nous prions Mgr Fabien-Zoël Decelles, successeur élu de feu Mgr A.-X. Bernard, de vouloir bien accepter l'expression de nos souhaits de longue vie, de bonheur et de fructueuse administration à la tête de l'important collège apostolique que l'autorité pontificale vient de lui attribuer. **Ad multos annos.**

**Le Mérite Agricole.**—La commission du Mérite Agricole visitera cette année la 5e région, laquelle est composée de sept comtés, savoir, Québec, Portneuf, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay et Lac St-Jean. La commission est composée comme suit: Agriculteurs: MM. Arsène Denis, de Joliette; R. R. Ness, de Howick (Chateauguay); Professeur d'Agriculture: M. Chas. Gagné, B.S.A.; de Ste-Anne de la Pocatière; juges. Le secrétaire est M. Charles-Arthur Fontaine, M. S.-A.; professeur à l'I, A. O.

**Poincaré.**—La démission de Poincaré, au commencement de la semaine dernière, a causé, par tout le monde civilisé, une surprise presque douloureuse. C'est que depuis deux ans on est accoutumé à associer son nom à l'attitude et à la fortune de la France. M. Poincaré a pris cette décision après un vote hostile, divisé en son absence par une Chambre nombreuse. Les présidents de la République, du Sénat et de la Chambre des députés ont supplié M. Poincaré de revenir sur sa décision. Il a finalement consenti à former un nouveau cabinet, dont M. de Lasteyries, ministre des finances, qui avait provoqué ce vote par une tactique maladroite, a été réélu. Fidèle à sa détermination de sévère économie M. Poincaré en a profité pour réduire le nombre des ministres.

Au moment où la question des réparations va entrer dans sa phrase décisive, la retraite de M. Poincaré, qui a jusqu'ici défendu avec tant de fermeté intelligente les intérêts de la France, aurait été pour son pays une épreuve dont les effets auraient eu une répercussion mondiale.

Une fois de plus on a eu la preuve que M. Poincaré a avec lui toute la France bien pensante.

**Fromage canadien—Heureuse perspective.**—La campagne, aussi urgente que bien avisée, récemment entreprise par le Département de l'Agriculture à l'effet d'accroître la consommation du fromage chez les citadins des villes canadiennes, produit déjà d'heureux résultats.

On sait que la raison principale pour laquelle nos citadins, buralistes, ouvriers et autres ont jusqu'ici ignoré le fromage dans leur menu quotidien, c'est que cette denrée se vendait trop cher; se vendait, comme *Le Bulletin* l'a déjà maintes fois déclaré, le double du prix que recevait le producteur pour cette marchandise. Or à la suite d'un interview du ministre de l'Agriculture sur le sujet, et à un journaliste de cette ville, la Cie Paquet a décidé d'offrir à ses clients du fromage canadien à 20c la livre.

Tout comme dans les autres magasins, cette denrée se détaillait précédemment chez Paquet à 40c—Nos félicitations à la Cie Paquet—Puisse les autres marchands imiter ce patriotique exemple.

En attendant, cultivateurs, invitez vos amis de la ville à consommer plus de fromage, puisqu'ils peuvent désormais en acheter à un prix abordable.

Nous résumerons la semaine prochaine l'interview du ministre de l'Agriculture qui a déterminé la Cie Paquet à prendre cette louable initiative.

## Réduction des taux de transport des grains de semences, au 30 mai

Le ministère de l'Agriculture a obtenu des chemins de fer Nationaux, du Pacifique-Canadien et des trois chemins de fer de la Gaspésie, une réduction de fret pour le transport des grains de semence suivants: blé, avoine, orge, seigle et blé-d'Inde, par quantités de chars ou moindres qu'un char, pour le bénéfice des cultivateurs de la province, du 28 mars au 30 mai 1924.

Cette réduction est accordée entre toutes les stations, dans les limites de la province de Québec, sur les lignes des chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien.

Seuls les cultivateurs, les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles et les sociétés coopératives agricoles pourront bénéficier de ce tarif de faveur.

Les grains de semence expédiés au char ou par quantités moindres qu'un char doivent être consignés au ministre de l'Agriculture, aux soins d'un cultivateur, d'une société d'agriculture, d'un cercle agricole, d'une société coopérative agricole ou aux soins de l'acheteur attiré de ces organisations, et aucune consignation ne pour-

ra être livrée au destinataires sans un ordre du ministère.

Cette formalité est exigée par les compagnies de chemins de fer comme garantie que la marchandise est réellement achetée par des cultivateurs, mais il est bien entendu que le ministère de l'Agriculture ne vend aucun de ces produits.

Les cultivateurs ou associations agricoles qui désirent bénéficier de ces taux réduits devront d'abord s'entendre avec leurs fournisseurs quant à la manière de consigner leur marchandise, s'entendre aussi avec l'agent de leur station, puis signer et transmettre au ministère un engagement d'employer ces grains pour la semence seulement, et de ne pas les vendre, en tout ou en partie, à d'autres personnes qu'à des cultivateurs, pour leur propre semence.

Si les associations mentionnées n'observent pas cet engagement, ce tarif de faveur sera immédiatement annulé.

Les permis ne seront donnés que pour du grain de semence inspecté conformément à la loi des semences 1923. Ils seront d'abord envoyés aux expéditeurs,

## L'oeuvre des Caisses Populaires Le vrai Crédit Agricole

### II

#### SES ORIGINES AU CANADA-FRANCAIS.

Il y a quelque trente quatre ans, la chambre des Communes d'Ottawa fut saisie d'un projet de loi concernant l'usure. Dans le cours du débat, M. Queen, député d'une division de Montréal, rapporta des faits d'exploitation révoltante.

Mr Alphonse Desjardins assistait aux séances de la chambre en qualité de sténographe officiel. Cette peinture des ravages produit chez nous par l'usure dans presque tous les milieux, le frappa vivement.

Il se demanda s'il n'y aurait pas moyen de remédier à ce mal? Et le voilà, lui humble employé civil, sans influence et sans le sou, qui se met en tête de créer un organisme, une oeuvre qui pourra combattre et guérir la plaie sociale qu'il vient d'apercevoir dans toute sa laideur.

L'oeuvre qui semble aujourd'hui bien simple ne l'était pas alors. L'entreprendre, en face de pareilles obstacles, c'était presque folie.

Elle était pourtant nécessaire, et il fallait s'y mettre. Mr Desjardins s'y mit. Pour l'accomplir, en chrétien convaincu, il a d'abord recouru à l'étude et à la prière.

Douze années durant, il se plonge dans des livres qui traitent de coopération en général et du crédit populaire en particulier. Tous ses loisirs, toutes ses longues veillées, il les emploie à étudier, à comparer les régimes coopératifs des autres pays. Son temps et son argent passent sans qu'il puisse découvrir un système qui réponde à nos besoins particuliers. Il décide enfin de créer un type nouveau qui empruntera quelque chose à l'Allemagne, à l'Italie, à la France, à l'Angleterre, mais qui surtout sera canadien.

Son travail de compilation est terminé, ses règlements sont debout plus que jamais cependant il hésite à tenter l'aventure.

C'est alors que son esprit de foi lui suggère d'aller consulter l'autorité religieuse. Si elle lui dit de marcher, il marchera si elle lui dit qu'il cultive une chimère, que c'est une utopie de créer cette oeuvre nouvelle, il obéira d'autant plus gaiement qu'il voit les ennuis qui l'attendent.

Mais Mgr Begin, aujourd'hui cardinal, et M. le curé F.-X. Gosselin aujourd'hui Monseigneur, étaient des hommes à comprendre tous les bienfaits qu'apporterait cette oeuvre.

Il lui demandèrent d'avancer sans crainte, l'assurant de leur concours constant et de leurs prières.

#### PREMIERE FONDATION.

Fort de l'appui moral qu'il vient de recevoir, en dépit d'innombrables difficultés, en dépit des moqueries de son entourage, Mr Desjardins fonde la Caisse Populaire de Lévis, la première du genre dans les deux Amériques plutôt par sympathie que par conviction, un petit groupe de Lévisiens lui prêtent leur bienveillant concours.

Les débuts ne se font pas brillants. Le premier reçu fut un pauvre dix-sous, et le soir de la première grande perception l'oeuvre possédait le bien modeste capital de vingt-six piastres.

Mais depuis elle a grandi. Les sous et les piastres de la première heure se sont multipliés... presque à l'infini, et aujourd'hui près de trois cents paroisses, tant au Canada qu'au Etats-Unis, ont des Caisses Populaires très florissantes.

La Caisse Populaire de Lévis vient de terminer sa 23ème année d'opération. Vingt-trois ans de vie, pour une oeuvre économique et sociale, ce n'est pas long.

Bien rares sont celles qui à cet âge peuvent enrégistrer de gros succès.

Cependant les succès de la première caisse populaire fondée à Lévis sont simplement prodigieux.

Voyez les résultats (d'après les rapports du 30 novembre 1923):

#### LES BAS DE LAINE

(A suivre)

lesquels les transmettront aux acheteurs en même temps que le connaissance (Bill of Lading) après avoir indiqué sur ces permis le numéro du certificat d'inspection des semences expédiées.

Cette réduction ne s'applique pas aux grains de semences, telles que le mil, le trèfle; elle ne s'applique pas non plus aux grains de semence autres que ceux mentionnés dans cette circulaire ni aux consignations de grains de semence expédiés d'un point en-dehors de la province à un autre point de la province de Québec.

La présente circulaire a pour but de faire connaître le résultat des démarches

entreprises par le ministère de l'Agriculture, auprès des chemins de fer, pour l'obtention d'une réduction. Elle ne constitue pas un engagement de la part du ministère. Dans tous les cas de différends ou autres, chaque intéressé devra s'entendre directement avec les autorités du chemin de fer.

Le sous-ministre de l'Agriculture,

J.-ANTONIO GRENIER.

P. S.—Toute correspondance concernant ce tarif doit être adressée à M. J.-B. Cloutier, ministre de l'Agriculture, Québec.

Il devrait  
la CIE  
et vendre  
ge cana-  
rables.

uzième œuf in-  
isse et ainsi de  
édie plus. d'une  
ne peut loger  
nis par le trois-  
ne producteur,  
a, avant de pas-  
aïsse, diviser la  
de réception de  
deux reçus: un  
douzaines, pour  
el sera déposé  
uf dans la pre-  
deuxième reçu  
zaines, pour le  
n tel, que l'on  
rnier œuf de la  
s, déposés dans

pédition des  
oit être faite le  
le; mais jamais  
à la fois. Il y a  
ort en envoyant  
à la fois, au lieu  
omie peut ce-  
ormer en une  
teur, si le souci  
isses complètes  
le moindre re-  
ion.

apressera d'en-  
titive, en même  
s, le reçu d'ex-  
mis par l'agent  
ument, cela va  
e à la Coopéra-  
ier l'envoi, que  
re de réclamer  
cas de domma-

classification  
eufs se fait sui-  
la loi fédérale;  
Frais extra,  
Frais seconds,  
ur plus amples  
titive fournit à  
eufs, la circu-  
flet par le gou-

sification, telle  
a Coopérative,  
oupe coopéra-  
eux, contient  
sification offi-  
arques jugées  
s de la Société,  
y a lieu, une  
on dans la qua-  
lés.

coopérative Fé-  
paye les œufs  
ant leur classi-  
suivant leur

de la vente de  
rais, est adres-  
aire du groupe  
iteurs d'œufs.  
cises lui sont  
lle de remise,  
à être remis à  
péditeurs.  
ne charge pas  
des prix payés.

RS D'ŒUFS  
ANT  
ment les caisses  
pour l'expédition  
huit ou dix jours  
compagnies d'ex-  
porter ces caisses

3

3

3